

saires à l'achat de ces réservoirs d'eau des pionniers à qui ils appartiennent, et ces derniers devraient toucher une indemnité raisonnable en retour de la cession de leurs terres. On pourrait porter de 40,000 c.v. à 65,000 c.v. l'énergie fournie à Grand-Falls et ainsi donner un essor considérable à l'économie des Provinces maritimes.

Environ la moitié du débit de la rivière vient de l'Etat du Maine. Pour en explorer la source dans cet Etat, je me suis donc rendu jusqu'aux parties les plus éloignées du Maine, là où aucune voiture n'avait dû passer depuis plusieurs années, car il n'y avait aucune trace; j'ai cependant dû m'arrêter là. Après une enquête approfondie, j'ai constaté qu'il était inutile de tenter d'obtenir un plus grand volume d'eau de l'Etat du Maine. J'ai fait une découverte qui m'a étonné. La rivière Allagash, principal tributaire du fleuve Saint-Jean, dans l'Etat du Maine, prend sa source dans les eaux internationales du lac Chamberlain, et devrait relever de la Commission de contrôle internationale et être régie conformément au traité Ashburton de 1842; cependant, j'ai constaté qu'on avait construit une digue au dégorgeoir du lac Chamberlain en vue d'empêcher l'eau d'en sortir, de sorte que le canal à l'autre extrémité du lac amène l'eau dans la Penobscot. Il serait à peu près inutile de tenter de récupérer cette eau, car il existe sur la rivière Penobscot un grand nombre d'industries importantes qui s'opposeraient au détournement des eaux. Présentement, on puise l'eau à même le bassin international. Je n'en dirai pas davantage sur ce sujet et je reviens à ce que je disais tout à l'heure. Nous pouvons accroître le rendement des chutes de Grands-Falls, si nous le voulons. Il faudrait à cette fin acheter des terres des pionniers et autres en vue de conserver l'eau dans la région de Squatteck, car sans un débit d'eau régulier nous ne pouvons produire d'énergie. Si nous désirons produire 65,000 c.v. à Grand-Falls,—la chose est possible,—il faudrait conserver toute l'eau du bassin de la Madawaska qui se jette dans la rivière Saint-Jean à Edmundston.

Mes observations me portent à croire qu'on peut produire de 5,000 à 10,000 c.v. à condition d'ériger des réservoirs appropriés réglant le débit de la rivière Tobique un peu avant qu'elle se jette dans le Saint-Jean. Ses rives sont élevées et son débit considérable; il existe un excellent endroit pour aménager un barrage susceptible de contenir une forte quantité d'eau. Je ne comprends pas pourquoi on n'a pas décidé de construire un barrage avant aujourd'hui. Il est possible de conserver cette eau et de l'affecter à la production de quelque 10,000 chevaux-vapeur supplémentaires. L'économie des Provinces maritimes prendrait un

[M. MacNicol.]

grand essor sous l'action d'un tel stimulant, car elle a besoin pour prospérer de courant abondant et peu coûteux. Plus ces provinces posséderont d'énergie, plus ferme deviendra leur économie et plus utile le rôle qu'elles jouent au Canada. J'estime qu'en me portant à leur défense, je protège l'ouvrier de Toronto.

Qu'on me permette d'aborder brièvement divers sujets. Il se peut que j'en passe, mais je veux en traiter le plus grand nombre possible.

Pour ce qui est du canal de Chignecto, j'ai exploré à maintes reprises tout le parcours projeté. En septembre dernier, j'ai eu le grand plaisir de voyager de la baie de Fundy jusqu'à Baie-Verte, d'un côté à l'autre de l'isthme, en compagnie de l'honorable député de Cumberland (M. Black). Nous avons fait à pied une partie du trajet et nous nous sommes arrêtés à divers endroits pour observer. Je favorise le percement d'un canal dans l'isthme de Chignecto. J'irai plus loin. A mon avis, voilà cinquante ans qu'on aurait dû procéder à l'aménagement d'un tel canal. Ces attermoissements ont causé une perte énorme au pays. En outre, j'ai assez d'expérience en ces matières pour affirmer que le projet est facilement réalisable. Je soutiens de plus qu'on a commis une injustice criante envers les Provinces maritimes en ne perçant pas le canal il y a cinquante ou soixante-quinze ans. Enfin je prévois que l'aménagement d'un tel canal transformera pour le mieux l'économie entière des trois Provinces maritimes.

Le canal, si on l'aménageait, réduirait la distance de Charlottetown à Saint-Jean de 430 milles, de Charlottetown à la Nouvelle-Angleterre de 325 milles et de la baie de Fundy aux régions du Centre de 375 milles. Le commerce prendrait de l'ampleur. Le pays a surtout besoin d'échanges commerciaux. Pour les assurer, il est indispensable d'abaisser le tarif-marchandises, en réduisant la longueur des parcours et en utilisant autant que possible les services de transport par voie d'eau. Le littoral du Nouveau-Brunswick, le long du golfe Saint-Laurent, nous assure de vastes réserves de bois d'œuvre. Le canal de Chignecto réduirait de moitié les frais d'expédition de ce bois aux Etats de la Nouvelle-Angleterre. Si le coût du transport s'établit maintenant à \$10 le mille pieds, on l'abaisserait à \$5 en utilisant le canal de Chignecto.

A Hillsborough, près de la circonscription de l'honorable député, on trouve des dépôts considérables de chaux sulfatée. J'en parle simplement à cause du canal. Cette réserve inépuisable fournit près de la moitié de la chaux sulfatée produite au pays. La construction du canal permettrait aux usines de charger leur produit à Hillsborough même et,